

Décision

Générale

colonial

Décision n° 103 09/02/1945

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1945

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1945

Date du numéro
1 février 1945

TEXTE INTÉGRAL

sont accordées les gratifications ci-après, pour travaux supplémentaires effectués d'octobre à décembre 1944 inclus, par divers agents du service du Trésor à l'occasion des opérations de recouvrement des impositions afférentes à l'année 1944 : Savoir : Ibrahim Saleh, écrivain 600 fr. Mohamed Aref, écrivain 500 fr. Abdou Saâd, écrivain 400 fr. Ali Abdallah, planton 200 fr. Ali Zeid, planton 100 fr. La dépense est imputable sur les crédits disponibles du chapitre B article 27 du titre V, budget local, exercice 1944.